



Ministère de la Justice Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/39-1997

ISBN 0-660-60325-X



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère de la Justice

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et
procureure générale du
Canada

Table des matières

PARTIE I : LE MESSAGE DE LA MINISTRE	1
PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE	2
Mission, mandat, rôles et responsabilités	2
Objectif du programme	3
Priorités stratégiques par secteur d'activité	3
Objectifs par secteur d'activité	4
Composition du secteur d'activité et de service et de l'organisation	4
PARTIE III : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE	8
A. Attentes en matière de rendement	8
Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles	8
Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	8
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997 par secteur d'activité	9
Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité	10
Résumé des attentes en matière de rendement	11
B. Réalisations en matière de rendement	12
Environnement externe	12
Rendement ministériel	13
Rendement des secteurs d'activité	14
C. Principaux examens	28
PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	30
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels	30
B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	33
C. Tableaux financiers récapitulatifs	34
Sommaire des crédits approuvés	34
Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité	35
Paiements de transfert par secteur d'activité	36
Paiements législatifs par secteur d'activité	37
Éléments du passif éventuel	38
Lois appliquées par le ministère de la Justice	39
Références	39

Partie I : Le message de la Ministre

Les Canadiens et les Canadiennes ont raison d'être fiers de leur ministère de la Justice, qui est à leur service depuis 1868. Depuis qu'il existe, le Ministère a reflété la diversité du Canada en offrant un cadre juridique que le monde entier reconnaît comme étant complet, équilibré et juste.

Au cours des dernières années, le Ministère a réussi à rendre des services qui correspondent davantage aux besoins de ses clients et ce, malgré une augmentation considérable de son volume de travail. C'est ainsi qu'en 1995-1996, le Ministère amorça son projet de services axés sur la clientèle. Dorénavant, les travaux du Ministère viseront à mieux servir les clients tout en continuant à soutenir les principes du droit épousés par le Canada, tel que reflété, à titre d'exemple, dans la primauté du droit, *la Déclaration canadienne des droits* et *la Charte canadienne des droits et libertés*.

Je remercie les employés du Ministère du dévouement et de la loyauté qu'ils ont manifestés à l'égard de leur pays. J'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à prendre connaissance des réalisations du ministère de la Justice.

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

Partie II : Aperçu du ministère

Mission, mandat, rôles et responsabilités

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

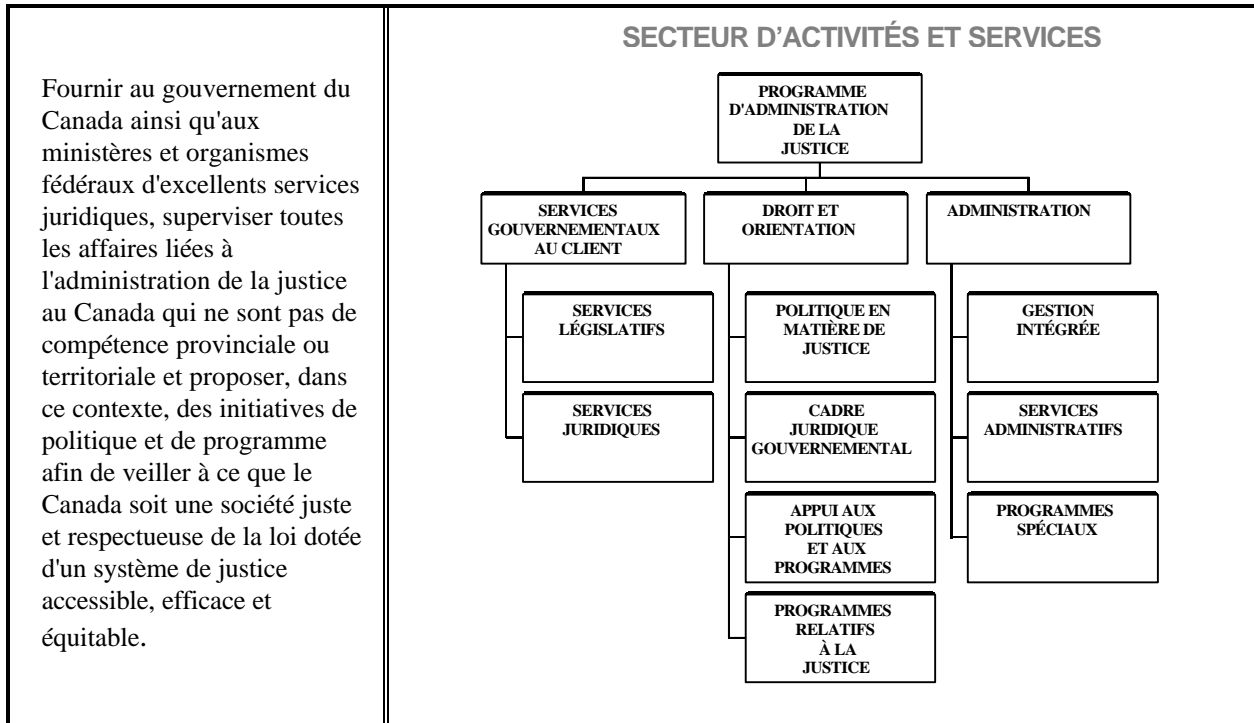
Le ministère de la Justice fut créé par une loi adoptée par le Parlement de 1868 pour s'occuper des affaires juridiques de l'ensemble du gouvernement et de fournir des services juridiques à divers ministères et organismes. Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de Procureur général du Canada aussi bien que de ministre.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Cela implique la fourniture de conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux incluant la réglementation et la conduite de litiges. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel* et dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le ministre de la Justice a pour fonction principale de tenir compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement de lui. En outre, il possède ou partage la responsabilité générale des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur le service de police, le service correctionnel et les libérations conditionnelles. Le ministre de la Justice a également la responsabilité première de la politique sur la justice pénale, des droits de la personne, du droit de la famille et des adolescents, du droit administratif, de la justice applicable aux autochtones, du droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du droit des langues officielles et du mandat gouvernemental touchant les tribunaux et les juges et de la participation du Canada aux activités des organisations internationales visant au développement du droit international privé et à l'harmonisation du droit privé. Qui plus est, le ministre de la Justice est chargé de la réalisation des objectifs de la politique à l'aide de programmes, des questions touchant l'équité du système de justice, des instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement, de la rédaction de projets de loi et de règlements du gouvernement, de l'examen des règlements et de veiller à ce que les lois et les règlements du gouvernement soient conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

Pour s’acquitter de ses responsabilités, le Ministère s’inspire des principes enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Objectif du programme



Priorités stratégiques par secteur d’activité

Services gouvernementaux au client :	Offrir des services plus rentables et de la meilleure qualité aux ministères et organismes clients.
Droit et orientation :	Moderniser le cadre juridique canadien. Préciser et renforcer le système de justice pénale.
Administration :	Maintenir un effectif représentatif, motivé et productif. Créer un milieu de travail optimal.

Objectifs par secteur d'activité

- Services gouvernementaux au client

Répondre aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

- Droit et orientation

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficiente et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en oeuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

- Administration

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

Composition du secteur d'activité et de service et de l'organisation

Secteurs d'activité : En 1995, le Ministère a adopté une nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). Le Programme d'administration de la justice comprend maintenant trois secteurs d'activité, ce qui représente les principales activités générales du Ministère : les Services gouvernementaux au client, Droit et orientation et Administration.

Organisation du programme

Structure de l'organisation : Le Programme d'administration de la justice est administré par le sous-ministre et sous-procureur général, qui est responsable de la gestion du programme devant la ministre de la Justice et procureure générale du Canada.

Trois secteurs, trois directions et un groupe relèvent du sous-ministre : le Secteur des activités juridiques, le Secteur des politiques, le Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle, la Direction des services législatifs, la Direction des communications et des services exécutifs, la Direction générale de la gestion de l'information et le Groupe de l'unité canadienne.

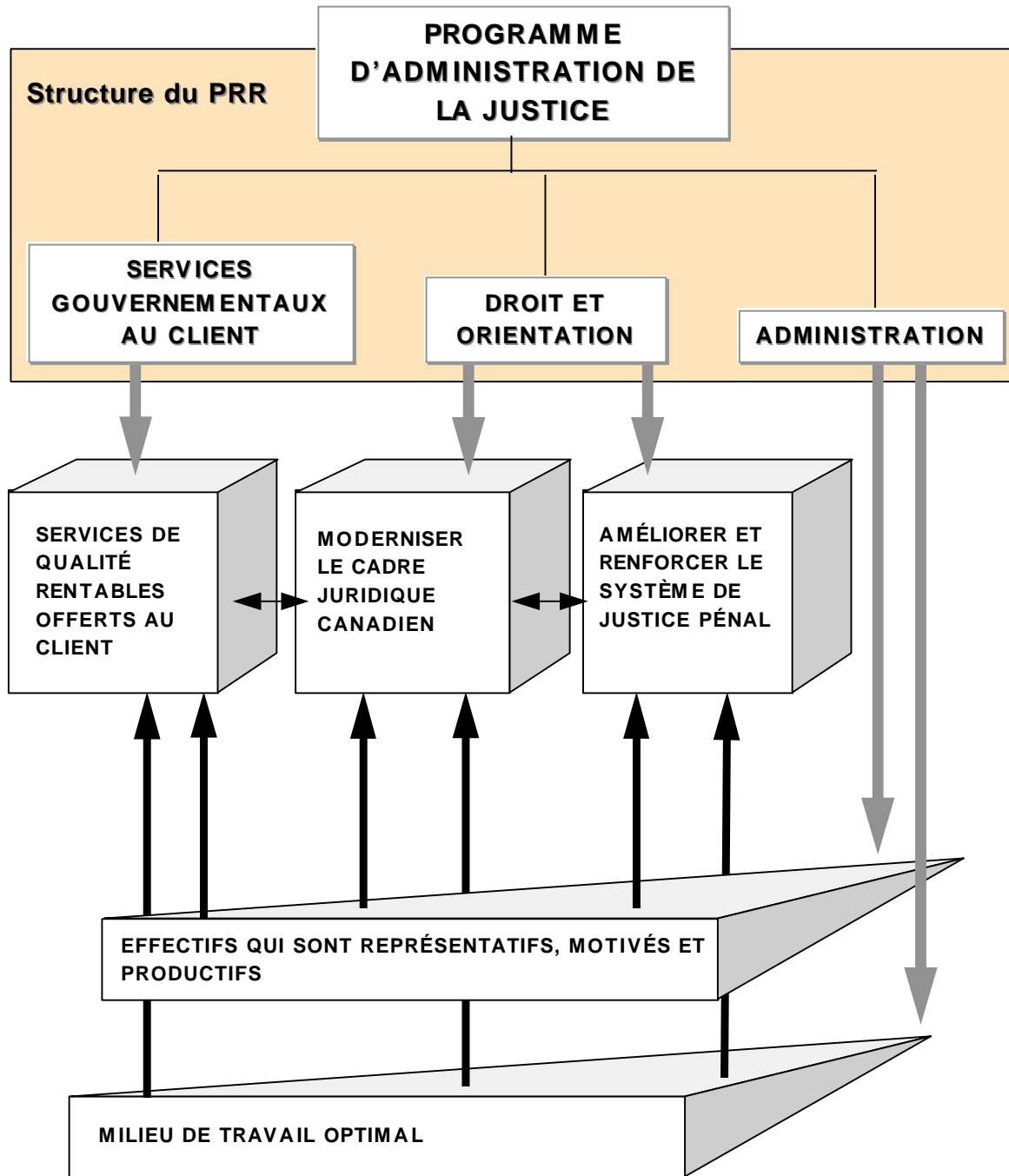
Les services du Programme d'administration de la justice sont assurés par trois éléments organisationnels très décentralisés : l'administration centrale à Ottawa; trente-cinq

services juridiques ministériels (SJM) regroupés sous un même toit que certains ministères et organismes clients; et neuf bureaux régionaux répartis au Canada.

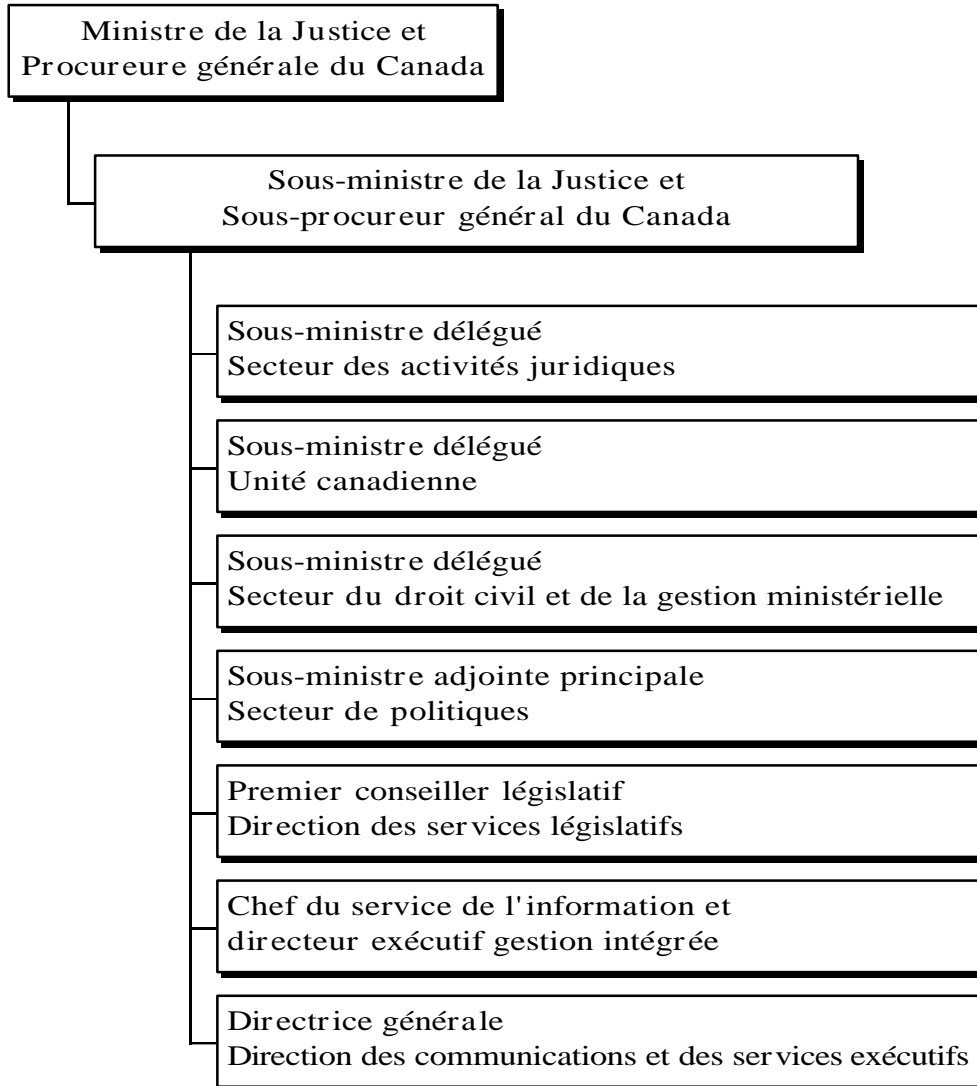
Quatre régions (soit l'Atlantique, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon, ainsi que les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest) font partie du Secteur des activités juridiques, tandis que la région du Québec relève du Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle. Cette division des rapports hiérarchiques traduit la différence qui existe entre le droit civil du Québec et la common law des autres provinces et territoires. La plus grande partie du travail des bureaux régionaux porte sur les questions litigieuses. Cependant, une proportion de plus en plus grande des ressources est consacrée à fournir des services de conseils juridiques aux clients dans le cadre de la décentralisation de leurs activités.

Conformément à l'orientation du Ministère en matière de services axés sur le client, la réorganisation entraîna la constitution de six portefeuilles au sein du Secteur des activités juridiques. Les trois principaux clients du Ministère, à savoir Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sont tous servis par les portefeuilles du Droit fiscal, de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la Justice applicable aux autochtones. Les autres clients du Ministère font partie du Groupe de la réglementation, du Groupe du droit commercial et du Groupe des agences centrales. Vu le rôle de plus en plus important des bureaux régionaux dans la prestation de services complets aux ministères clients, la restructuration du Ministère visait notamment à rehausser l'image des bureaux régionaux. Cet objectif a été atteint en réduisant le nombre de régions pour témoigner de la structure régionale de bon nombre des clients du Ministère. Les gestionnaires de portefeuille doivent rendre compte à leurs clients des objectifs et des résultats globaux en matière de prestation de services juridiques à leurs clients du groupe. Quant aux gestionnaires régionaux, ils doivent répondre de la prestation de services et des rapports avec les clients à l'échelon régional.

Organisation par secteur d'activité



Organigramme



Partie III : Réalisations du ministère

A. Attentes en matière de rendement

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, 1996-1997, par organisation et activité (millions de dollars)

Organisme	Secteurs d'activité			
	Services gouvernementaux au client	Droit et orientation	Administration	TOTAUX
Cabinet du Ministre			1,6	1,6
			1,6	1,6
Cabinet du sous-ministre			0,6	0,6
			0,9	0,9
Secteur des activités juridiques	119,0			119,0
	118,6	1,4		120,0
Secteur des politiques		279,1		279,1
		288,9		288,9
Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle *	15,9		24,1	40,0
	17,6	1,4	41,4	60,4
Direction des services législatifs	8,0			8,0
	7,5			7,5
Communications et services exécutifs			3,3	3,3
			3,6	3,6
TOTAUX	142,9	279,1	29,6	451,6
	143,7	291,7	47,5	482,9
% du TOTAL	29,8 %	60,4 %	9,8 %	100 %

Nota : Les parties ombrées indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-1997.

* Comprend les ressources du bureau de l'Unité canadienne et la Direction de la gestion de l'information.

** La variance entre les dépenses actuelles et planifiées est expliquée à la page suivante.

**Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles,
1996-1997 par secteur d'activité
(millions de dollars)**

Activités	ÉTP	Frais de fonctionnement (1)	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Services gouvernementaux au client	1488	142,9			142,9		142,9		142,9
	1547	143,7			143,7		143,7		143,7
Droit et orientation	187	17,9		261,2	279,1		279,1		279,1
	243	38,5		253,2	291,7		291,7		291,7
Administration	406	29,6			29,6		29,6		29,6
	405	47,5			47,5		47,5		47,5
Totaux	2081	190,4		261,2	451,6		451,6		451,6
	2194	229,7		253,2	482,9		482,9		482,9
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									(10,7)
Coût des services fournis par d'autres ministères									(8,8)
									26,6
									25,4
Coût net du programme									467,5
									499,5

Nota : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses recettes réelles en 1996-1997.

- Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du Ministre.

Explication des changements : La différence de 31,3 millions de dollars entre les dépenses planifiées pour 1996-97 et les dépenses actuelles pour 1996-97 résulte surtout des éléments suivants :

⇒ Accroissement des ressources par l'intermédiaire du budget supplémentaire des dépenses :	(\$ 000)
• Armes à feu	18 759
• Justice applicable aux autochtones	2 858
• Pensions alimentaires pour enfants	3 618
• Report de fonds 1995-96	8 309
• Autres exigences opérationnelles	9 683
⇒ Réductions des ressources par l'intermédiaire de la mise à jour annuelle du niveau de référence :	
• Remaniement des fonds Armes à feu	(6 100)
• Remaniement des fonds Aide juridique	(650)
• Remaniement des fonds Jeunes contrevenants	(150)
• Remaniement des fonds Justice applicable aux autochtones	(500)
⇒ Autres ajustements :	
• Péremption selon les comptes publics	(5 230)
• Ajustements du RASE	695

Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité
(millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Services gouvernementaux au client	135,9	130,0	121,3	142,9	143,7
Droit et orientation	277,2	297,5	287,7	279,1	291,7
Administration	49,0	47,7	50,5	29,6	47,5
Total	462,1	475,2	459,5	451,6	482,9

Résumé des attentes en matière de rendement

<i>Pour fournir aux Canadiens :</i>	<i>Qui se manifeste par :</i>
des services juridiques rentables de qualité en temps utile au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes ;	<ul style="list-style-type: none"> • la réceptivité aux priorités du client et aux autres besoins, • l'utilisation optimale des ressources disponibles, • la satisfaction du client sur le plan de la qualité, de la nature, du coût et du niveau de services fournis ;
un cadre juridique équitable, efficace, abordable et opérationnel qui répond aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne, pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens ;	<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques juridiques contribuant de manière exhaustive et intégrée quant à la famille, aux enfants et à la jeunesse, aux peuples autochtones et à la société de l'information, • Un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté, • Une approche équilibrée à la justice pénale, • Un système de justice plus équitable et accessible qui tient compte des besoins d'une population diversifiée et changeante, • La confiance du public à l'égard du système de justice, • Le leadership sur des questions de justice internationale par des approches dynamiques et cohérentes aux politiques et aux opérations.

B. Réalisations en matière de rendement

Environnement externe

Cette section comporte des renseignements qui visent à fournir un cadre contextuel aux objectifs et aux stratégies connexes établis dans le Plan d'activités. Le résumé qui suit et qui repose sur une multitude de sources, fait état des nombreuses forces qui façonnent l'avenir du Ministère.

Mondialisation -- Au cours des prochaines décennies, la mondialisation continuera à avoir des répercussions sur notre mode de fonctionnement et de régie, notre environnement et notre culture. Nous sommes de plus en plus vulnérables aux faits nouveaux et aux forces sur lesquels nous n'exerçons pas de contrôle, comme la croissance de la population mondiale. Ces forces provoquent notamment sur la politique en matière de justice les conséquences suivantes : pressions en matière d'immigration, internationalisation des questions de santé et d'environnement et mondialisation des marchés et la mobilité de la population.

Diversité -- La modification de la diversité ethno-culturelle et démographique produit un pays conscient de sa diversité, celle-ci étant plus visible. Par conséquent, les fonctionnaires peuvent s'attendre à être confrontés à des sentiments exacerbés d'identité culturelle, ethnique et régionale qui peuvent affecter des initiatives et mener à des contestations.

Exigences et attentes de la population -- Dans l'ensemble, la population canadienne est mieux informée et mieux éduquée. En conséquence, elle exige des mécanismes décisionnels et politiques plus accessibles, efficaces, rentables et transparents. Le fait que la population exige de meilleurs services qui ne font pas double emploi reflète les besoins et les attentes croissants des ministères et organismes clients.

Relations fédérales, provinciales et territoriales/Unité nationale -- L'unité nationale constitue une question primordiale. La redéfinition des ententes financières et sociales au sein de la fédération est un élément important pour accroître la satisfaction des Canadiens quant à la manière que notre pays fonctionne. Pendant cette période cruciale, la fédération devra faire preuve de souplesse en consultant les autres niveaux de gouvernement pour mettre en oeuvre toutes les politiques sans restreindre la capacité de la fédération d'agir dans l'intérêt du pays.

Accès et universalité -- Les restrictions financières forcent les artisans de la politique à exiger une nouvelle conceptualisation et un réexamen fondamentaux des programmes lancés dans les années 1970 en vue de promouvoir l'accès à la justice pour tous les citoyens. Pour les gouvernements et leurs organismes, il est de plus en plus difficile de protéger et de promouvoir l'accès égal au système de justice et le même bénéfice des droits inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Compte tenu de ces considérations et d'autres facteurs, on tient de plus en plus à faire la promotion de mécanismes rentables, dont tous tirent profit.

Technologies et biotechnologies de pointe -- La deuxième moitié du siècle a marqué une évolution accélérée dans les domaines des technologies et biotechnologies de pointe. Cette évolution soulève plusieurs préoccupations et répercussions éthiques, opérationnelles, réglementaires et financières pour le Ministère et ses partenaires du système national de justice. Ce sont notamment des conséquences pour la vie privée, la sécurité de la personne et d'autres droits fondamentaux dans les domaines de la surveillance électronique, des éléments de preuve provenant de l'analyse de l'ADN (acide désoxyribonucléique) et de la commercialisation des technologies génétiques et des nouvelles techniques de reproduction.

Rendement ministériel

Le ministère de la Justice a atteint l'essentiel de ses objectifs pour l'exercice 1996-1997. Malgré les compressions financières actuelles, le Ministère a maintenu et amélioré les services offerts aux clients, maximalisé son utilisation des ressources grâce à la ré-ingénierie, trouvé de nouvelles solutions de rechange à la prestation de services et contribué aux priorités gouvernementales en matière de législation.

L'initiative «Services axés sur le client» demeure notre manière principale de positionner le Ministère pour lui permettre d'offrir d'excellents services rentables à nos clients.

Ce qui suit sont des exemples des initiatives de politique qui furent achevées ou lancées :

- Un projet de loi sur les armes à feu fut rédigé et adopté. Un projet concernant les pensions alimentaires pour enfants est en voie de mise en oeuvre.
- Le Ministère appuya les négociations sur l'autonomie gouvernementale, établit un Réseau de la justice autochtone (RJA), et s'employa à adapter le système de justice aux besoins et aux aspirations des peuples autochtones.
- Le Ministère a éclairci certaines questions relatives à l'accès aux dossiers des victimes et à l'accès amélioré à la justice. Il a en outre adopté d'autres mesures pour rendre notre système de justice plus juste et équitable.

Le Ministère a investi dans la technologie pour créer un milieu de travail optimal au moyen des technologies du «bureau de demain». Il a également eu recours à la ré-ingénierie pour faciliter la mise en oeuvre de méthodes et de pratiques de travail efficaces et efficientes.

Rendement des secteurs d'activité

1. SERVICES GOUVERNEMENTAUX AU CLIENT

- **Services à nos clients** En date du 31 mars 1997, 32 ententes sur les Services axés sur les clients couvrant la période qui s'échelonne de 1995 à 1997 avaient été négociées et signées avec des ministères et organismes clients. Des normes de service sur les services juridiques furent développées pour la plupart des clients.
- **Indicateurs du volume de travail et mesures du rendement** Des systèmes de comptabilisation du temps et de gestion des dossiers sont en voie d'être implantés dans l'ensemble du Ministère. L'introduction d'un système de comptabilisation du temps dans toute l'activité des Services gouvernementaux au client, débuta en novembre 1996.
- **Système de gestion de l'information** La gestion des dossiers sont actuellement implantée dans la plupart des bureaux régionaux et dans deux administrations centrales au cours du présent exercice. Des projets pilotes de suivi des ressources furent menés avec les services juridiques et avec des bureaux régionaux.
- **Profil d'utilisation du personnel** Le Ministère prépara un Profil d'utilisation du personnel (PUP) pour obtenir avec la plus grande précision possible des données quantitatives sur la nature, les niveaux et le coût des services juridiques qu'il offre à chaque client. Le PUP permit au Ministère d'élaborer des documents de planification et des programmes de service pour chacun de ses principaux clients. Ces documents portent sur les besoins, les priorités, les ressources et, dans certains cas, sur des stratégies et des propositions de réduction des coûts.
- **Volume de travail en matière de contentieux**
 - ⇒ **Delgamuukw c. La Reine** porta sur une revendication territoriale autochtone qui prit naissance dans le centre de la Colombie-Britannique. Les demandeurs firent valoir leur droit de propriété et leur compétence relativement à quelque 22 000 milles carrés de territoire. Le procès dura près de quatre ans, et l'affaire fut résolue en 1997 avec un appel à la Cour suprême du Canada, dans lequel le gouvernement canadien avança, pour la première fois devant cette cour, sa théorie intégrale sur le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale.
 - ⇒ L'affaire **T1T2 Limited Partnership c. Procureur général du Canada**, mentionnée dans la Partie III du Budget des dépenses de 1996-1997, portait sur une réclamation pour pertes et dommages subis par suite de l'annulation, par le gouvernement, de marchés de privatisation des terminaux 1 et 2 de l'aéroport international Pearson, à Toronto. L'affaire fut réglée en avril 1997 et le procès, qui avait débuté 14 mois plus tôt, s'est terminé.

- ⇒ Le 27 mai 1997, la police de Montréal, la GRC et le Groupe intégré des produits de la criminalité procédèrent à une vaste opération d'arrestations et de saisies. Cette opération fut menée dans plusieurs pays étrangers dont les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique. Au Canada, plus de 100 mandats de fouille et de perquisition furent exécutés et 30 personnes arrêtées et accusées de complot en vue d'importer des biens obtenus criminellement et d'importation et de possession de tels biens. Plus de 8 000 kg de haschisch furent saisis, et des biens évalués à environ 10 millions de dollars retenus. Les enquêtes préliminaires doivent commencer en novembre ou décembre 1997.
- ⇒ Dans l'affaire **Thomson Newspapers c. Procureur général du Canada**, une contestation sur la constitutionnalité de l'interdiction de publier ou de diffuser les résultats des sondages d'opinion dans les 72 heures précédant le jour du scrutin, prévue à la *Loi électorale du Canada*, ne fut pas accueillie. Un appel du jugement de la Cour d'appel de l'Ontario sera entendu par la Cour suprême du Canada en octobre 1997.
- ⇒ Dans **Jose Pereira E. Hijos, S.A. c. Procureur général du Canada**, les propriétaires et le capitaine du vaisseau de pêche espagnol « Estai », que des agents canadiens ont arrêté en haute mer en mars 1995, réclament des dommages-intérêts et soutiennent que l'on a porté atteinte à leurs droits garantis par la *Charte*. Ils soutiennent en outre que la tentative du Canada de réglementer les vaisseaux de pêche espagnols et portugais au-delà de la limite de 200 miles est inconstitutionnelle. L'action en est encore à ses premiers stades et ne devrait pas être entendue avant un certain temps.
- ⇒ La Cour supérieure du Québec a été saisie d'une contestation fondée sur l'inconstitutionnalité de la *Loi sur le tabac*, qui fut adoptée récemment, dans l'affaire **RJR MacDonald Inc. c. Procureur général du Canada**. La loi attaquée remplace la *Loi réglementant les produits du tabac*, laquelle fut déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada après de longues procédures en première instance et en appel. L'audition de cette affaire commencera vraisemblablement à l'automne 1997.
- ⇒ Une opération conjointe de la GRC et de la Police régionale de Durham mena au dépôt d'accusations de trafic de crack, de complot en vue de faire le trafic et de diverses infractions liées au cannabis et aux armes à feu contre plus de 40 personnes. De nombreuses communications privées ont été interceptées dans le cadre de cette opération. Cette affaire nécessitera la tenue de cinq enquêtes préliminaires distinctes qui devraient se terminer à la fin de janvier 1998.
- ⇒ Dans **Schafer et Shub c. Procureur général du Canada**, on soutint que le versement de prestations de maternité pendant une période de 15 semaines aux mères naturelles mais non aux mères adoptives prévu à la *Loi sur l'assurance-emploi* était discriminatoire en vertu de la *Charte*. La Division générale de la Cour

de l'Ontario accueillit la demande, mais en août 1997, le procureur général du Canada eut gain de cause devant la Cour d'appel de l'Ontario.

- **Projet relatif au règlement des conflits** Le Ministère continua de promouvoir et de favoriser le recours accru au règlement des conflits (RC) pour régler plus efficacement les différends dans lesquels le gouvernement fédéral est partie. Une politique ministérielle sur le RC fut préparée. Tant certains fonctionnaires du ministère de la Justice que certains fonctionnaires de ministères clients suivirent une formation sur le recours aux mécanismes de résolution des conflits (MRC). L'utilisation de clauses de résolution des conflits dans quelques contrats fit l'objet d'un suivi. Des projets-pilotes furent lancés dans quelques bureaux régionaux pour intensifier le recours aux MRC et l'expérience de ces mécanismes. Une brochure fut préparée de concert avec le programme de vulgarisation et d'information juridiques du Ministère. On s'est penché sur la possibilité d'inclure des dispositions sur le RC dans quelques lois.
- **Les mandataires** Des services de supervision des mandataires régionaux et l'unité nationale de coordination des mandataires furent établis. Des systèmes de gestion et d'information financière ayant pour objet d'assurer le suivi des travaux des mandataires ont été mis en place. Les unités de supervision des mandataires ont accès à l'information pertinente et en temps utile. Des rapports réguliers révélant l'image de l'utilisation du fonds de poursuites en matière de drogues sont expédiés aux régions afin d'appuyer leurs décisions quant à la distribution du travail aux mandataires. On entreprit d'élaborer de nouvelles lignes directrices et directives à l'intention des mandataires. Un rapport comparatif des coûts afférents aux mandataires et de ceux liés aux conseillers juridiques du Ministère évalua les coûts relatifs des services. Il en est arrivé à la conclusion qu'en certains endroits, il serait plus rentable de faire le travail par des avocats à l'interne que par des mandataires.
- **Fonds des poursuites en matière de drogues** Ce fonds fut transféré au ministère de la Justice le 1^{er} avril 1996. Ce transfert vise à maintenir et, si possible, à améliorer la qualité des services de poursuites en matière de drogues, ainsi qu'à faire diminuer les besoins de financement au cours des trois prochaines années. La mise en place d'une structure d'évaluation de la gestion de ce fonds en vue d'établir des mesures de rendement qui permettront d'évaluer la réussite et les répercussions de la structure de gestion améliorée a été entreprise.
- **Recouvrement des coûts** Même s'il s'était engagé, à l'origine, pour mettre en place trois sites pilotes en 1995-1996, le Ministère a pu favoriser l'élaboration de données et la préparation de rapports dans un seul des sites pilotes (le Service juridique ministériel d'Industrie Canada) depuis le début du projet-pilote. Toutefois, le projet-pilote de recouvrement des coûts a fourni certaines occasions d'étude et d'apprentissage qui profitent à l'ensemble de l'initiative sur les Services axés sur les clients. On a mené une étude sur la structure d'évaluation. D'après cette étude, il faudrait de deux à trois ans complets de «données raisonnables» pour bien évaluer les

avantages du recouvrement des coûts en fonction des objectifs initialement déclarés du projet-pilote.

- **Perception des créances et des amendes** Un groupe interministériel a préparé des recommandations sur les façons d'éviter d'avoir à prendre des procédures de perception, notamment des comptes créditeurs, sur les modifications au cadre législatif en vue de faciliter la perception des créances, et sur des possibilités d'amélioration du processus. Des projets-pilotes d'amélioration de la perception des créances ont été mis en oeuvre. Un projet de perception des créances a été entrepris en juin 1996.
- **Coordonnateur des affaires de la communauté francophone** Un Bureau de la francophonie fut créé. À l'échelon national, deux plans d'action furent préparés pour la mise en application de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Au niveau international, nous nous sommes occupés de la coordination de projets tels que celui du Réseau de centres d'aide et d'information juridiques en Afrique francophone et celui de formation et d'appui à l'administration de la justice en Haïti, avons participé à la Conférence des ministres de la Justice de pays ayant le français en partage, ainsi qu'à plusieurs rencontres des Comités de programme dont le Canada fait partie. Nous avons ainsi resserré nos liens avec nos homologues des divers pays de la Francophonie.
- **Services législatifs** Les projets suivants furent entrepris : la rédaction de projets de loi et de règlements; l'examen des règlements; la prestation d'opinions juridiques; la publication de la partie III de la *Gazette du Canada*, du *Tableau des lois d'intérêt public*, du *Tableau des lois et des ministres responsables* ainsi que les recueils annuels des *Lois du Canada*; la publication de codifications des lois et des règlements; l'accès sur disque optique compact et sur Internet aux lois et règlements codifiés; et la certification des lois et des règlements pour en assurer la qualité et leur conformité aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Loi sur les textes réglementaires* et en reconnaissance des dispositions du *Code civil* du Québec.

2. DROIT ET ORIENTATION

POLITIQUE EN MATIÈRE DE JUSTICE

- **Conseils sur les droits et obligations du Canada en vertu du droit pénal international** Le ministère de la Justice participa à de nombreuses activités sur la justice pénale internationale avec d'autres membres d'organisations internationales comme les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des États américains, le Conseil de l'Europe, le Commonwealth et le Congrès mondial. Parmi les domaines d'intervention, mentionnons : la prévention du crime, la criminalité internationale organisée et les crimes informatiques, la corruption, les crimes commis contre les enfants, etc.

- **Éléments de preuve provenant de l'analyse de l'ADN** Une initiative conjointe Justice et Solliciteur général a produit une série de propositions législatives visant à mettre en place une banque de données nationale qui renfermerait les profils d'ADN de jeunes contrevenants ou d'adultes condamnés à la suite d'infractions au *Code criminel* ainsi qu'un index des lieux de crime qui contient des profils d'ADN obtenus sur les lieux de crimes non résolus. Ces propositions se retrouvaient dans le projet de loi C-94, qui sera déposé à la Chambre des Communes par le Solliciteur général du Canada au cours de l'exercice financier 1997-98. Le projet de loi est mort au Feuilleton à la dissolution du Parlement.
- **Délinquants à risques élevés** Le gouvernement adopta de nouvelles mesures portant sur les délinquants à risque élevé dans le projet de loi C-55, qui a été déposé en septembre 1996 et a reçu la sanction royale en avril 1997. La nouvelle loi comprend une désignation de délinquant sexuel à contrôler, ajoute une période de surveillance après la libération de prison, renforce les dispositions sur le délinquant dangereux contenues dans le *Code criminel*, et ajoute une nouvelle disposition de contrainte judiciaire permettant de contrôler les individus qui présentent des risques élevés de commettre une infraction de lésions corporelles graves.
- **Examen de la détermination de la peine et des mesures correctionnelles** Le gouvernement adopta des mesures à la fois législatives et non-législatives pour régler le problème de la gestion des délinquants à faible risque et pour faire diminuer le taux d'emprisonnement. Le projet de loi C-41 (sur la réforme de la détermination de la peine), qui est entré en vigueur en septembre 1996, énonce certains principes de détermination de la peine qui visent à ajuster la peine à la gravité de l'infraction et au niveau de responsabilité du délinquant et qui prévoient que les délinquants ne devraient pas être privés de leur liberté si des sanctions moins limitatives conviennent.
- **Accès à la justice pour les personnes handicapées** Une nouvelle loi a été élaborée pour modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur la preuve au Canada* et le *Code criminel* de manière à y ajouter une «obligation d'accommodement» qui exigerait des employeurs qu'ils répondent aux besoins des personnes protégées par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, y compris les personnes handicapées. Les modifications, déposées au Parlement en avril 1997, n'ont pas été promulguées avant la dissolution du Parlement.
- **Réforme du droit de l'extradition** Le Ministère prépara des propositions en vue de moderniser la *Loi sur l'extradition* afin de veiller à ce que le Canada ne devienne pas un paradis pour les criminels internationaux. Les propositions créeraient un régime d'extradition complet et prévoiraient un mécanisme d'extradition efficace qui serait compatible aux droits et libertés protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

- **Délinquants souffrant d'arriération mentale** La Partie XX.I du *Code criminel* contient maintenant les dispositions pertinentes du traitement, par le droit pénal, des délinquants souffrant d'arriération mentale. Plusieurs autres modifications à la Partie XX.1 ont été incluses dans la *Loi sur l'amélioration du droit pénal*, qui fut déposée en mars 1996 et sanctionnée en avril 1997. Les nouvelles modifications permettraient que l'on tienne des audiences d'examen par vidéoconférence.
- **Accès aux dossiers dans des poursuites pour infractions d'ordre sexuel** Le projet de loi C-46, intitulé *Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel)*, fut déposé en juin 1996 et sanctionné en avril 1997. Cette modification permet de s'assurer que seuls les documents pertinents extraits des dossiers personnels des plaignants et des témoins sont mis à la disposition de l'accusé et met en place des procédures en vue de déterminer si aucune partie des dossiers devrait être produite pendant l'instruction.
- **Rationaliser le système de justice**
 - ⇒ Le gouvernement fédéral collabora avec les provinces et les territoires, les juges, les avocats de la défense et d'autres intervenants pour préparer d'éventuelles réformes en vue de moderniser et de rationaliser les procédures pénales, de rendre le système plus équitable, de réaliser des économies et des gains de productivité dans le système de justice pénale et de faire en sorte que des ressources restreintes soient mieux utilisées pour contrer les crimes qui mettent en péril la sécurité publique.
 - ⇒ Les projets de réforme consistent à rationaliser la juridiction de première instance, à reclassifier les infractions, à faciliter et accélérer les poursuites, à rationaliser l'enquête préliminaire et le mécanisme préalable au procès, à améliorer les procédures d'entrée et à protéger les témoins vulnérables.
- **Prévention du crime**
 - ⇒ La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, étalée sur cinq ans (1994-1999), en est à mi-chemin. On a récemment terminé une évaluation à mi-mandat. Le Ministère prend des mesures pour entamer la phase II de la Stratégie.
 - ⇒ Au cours des deux dernières années, le Ministère a en outre collaboré avec le Groupe fédéral-provincial-territorial sur la prévention du crime et avec d'autres ministères fédéraux pour coordonner des activités de prévention du crime et pour préparer des documents et des guides à l'intention des collectivités et des organismes qui s'intéressent à la prévention du crime.

- **Lutte contre les armes à feu**

⇒ La *Loi sur les armes à feu* a été promulguée par étapes : le 1^{er} janvier 1996, les dispositions relatives aux peines minimales obligatoires sont entrées en vigueur; le 9 août 1996, on a annoncé les droits de délivrance de permis et d'enregistrement; et le 27 novembre 1996 a marqué le dépôt des règlements à l'appui de la *Loi sur les armes à feu* et de diverses dispositions du *Code criminel*. Les règlements portaient sur la délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu; sur l'entreposage, la mise en montre et le transport d'armes à feu; sur l'autorisation de porter sur soi des armes de poing à des fins limitées; sur l'autorisation de transporter des armes à autorisation restreinte et des armes prohibées; sur l'importation et l'exportation d'armes à feu; ainsi que sur l'achat de munitions.

⇒ Le ministère de la Justice a participé à la constitution d'un groupe central chargé de promouvoir et d'appuyer la collaboration entre organismes en vue de cibler la circulation illégale et l'utilisation des armes à feu et d'améliorer la cueillette et le partage de renseignements sur les armes illégales, y compris le développement d'une fonction de dépistage des armes à feu à l'échelle nationale et d'une banque de données centralisée sur les armes saisies. Le groupe central a été constitué en avril 1997.

- **Étude internationale sur les règlements concernant les armes à feu** À la suite d'une résolution adoptée au Neuvième congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants (Caire 1995), les Nations Unies ont effectué une étude sur la réglementation des armes à feu parmi les États membres. Le Canada coordonna l'équipe du projet. Les participants louèrent l'efficacité de l'équipe du projet et du mécanisme de sondage utilisé. En outre, on a estimé que le rôle joué par le Canada dans la coordination de l'étude et dans la prestation d'autres ressources techniques et d'analyse, a contribué de manière importante au succès du projet.
- **Service consultatif sur l'égalité des sexes** Le Ministère a formé le Bureau de la conseillère principale en matière d'égalité des sexes pour veiller à ce que l'on tienne bien compte des besoins des femmes dans les travaux du Ministère par l'éducation et par l'élaboration d'approches analytiques. La conseillère principale joue un rôle important dans les rapports avec des groupes de femmes et des universitaires de l'extérieur, d'autres ministères fédéraux, et des homologues du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires en matière de justice.
- **Diversité et égalité** Le ministère de la Justice collabora avec d'autres ministères fédéraux et avec ses pendants des provinces et des territoires pour atténuer les répercussions du système de justice canadien sur les groupes vulnérables, dont les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les groupes de minorités ethno-culturelles et raciales. De plus, le ministère de la Justice est membre d'un groupe de

travail fédéral-provincial-territorial chargé d'étudier la question ainsi que celle des crimes haineux.

- **Examen du droit de la légitime défense et de la provocation** Le 4 octobre 1995, l'honorable Lynn Ratushny fut nommée pour diriger un examen de dossiers de femmes déclarées coupables du meurtre de leur partenaire, conjoint ou gardien censément violent. Le juge Ratushny présenta son rapport final à la ministre de la Justice et au Solliciteur général au cours de l'exercice financier 1997-98.

- **Étude de la justice applicable aux adolescents**

⇒ Le ministère de la Justice coprésida le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice applicable aux adolescents, qui s'occupait de six grands domaines prioritaires : les rapports et la coordination de services de justice applicables aux adolescents avec d'autres services; la déjudiciarisation, la détention préalable au procès, l'emprisonnement et les solutions de rechange communautaires à l'emprisonnement; les jeunes contrevenants graves; les ententes de partage des coûts relatifs aux programmes destinés aux jeunes contrevenants; les questions relatives à l'application régulière de la loi, y compris les énoncés de la preuve, le droit à l'assistance d'un avocat et la responsabilité parentale; ainsi que la publication, le partage de renseignements et les dossiers. Le rapport du groupe de travail fut déposé en novembre 1996.

⇒ Le Ministère participa activement à la surveillance des activités de recherche et de consultation du Comité permanent de la Chambre des communes sur la justice et les questions juridiques, qui a entrepris une étude en profondeur du système de justice applicable aux jeunes et de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Le Comité a déposé son rapport en avril 1997.

- **Pensions alimentaires pour enfants**

⇒ En mai 1996, les ministres de la Justice ont approuvé la création d'un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la mise en oeuvre de la réforme des pensions alimentaires pour enfants afin de cogérer l'introduction des lignes directrices et d'en assurer une application efficiente et efficace. En outre, une contribution maximale de 50 000\$ par juridiction a été mise à la disposition des provinces et territoires au début de 1996-1997 afin de permettre à chaque juridiction d'explorer des mécanismes susceptibles de faciliter le traitement rapide des demandes de modifications aux ordonnances de pensions alimentaires pour enfants et d'élaborer un plan de travail et un cadre budgétaire détaillé liés à la réforme fédérale des pensions alimentaires pour enfants.

⇒ Un projet de loi prévoyant des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants et un cadre d'utilisation fut déposé à la Chambre des communes le 30 mai 1996 et sanctionné le 19 février 1997. La nouvelle loi modifiait la *Loi de l'impôt*

sur le revenu de manière à éliminer les pensions alimentaires pour enfants du revenu imposable des parents.

⇒ La loi comprenait également des mécanismes en vue de resserrer l'application des ordonnances alimentaires prévues dans la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* et dans la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, entre autres. On a commencé à élaborer des règlements à l'appui de la loi.

- **Un système de justice qui répond aux besoins et aux aspirations des autochtones**

⇒ Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones fut publié en novembre 1996 et le Gouvernement examine actuellement ses recommandations.

⇒ De concert avec le ministre des Affaires indiennes et du nord canadien et avec le solliciteur général, le ministre de la Justice a poursuivi ses travaux en vue d'aider les autochtones de l'ensemble du pays à mettre en oeuvre des programmes de justice dans leurs collectivités.

⇒ Trente accords, financés également par les gouvernements des provinces et des territoires, sont intervenus avec les autochtones pour mettre en place des programmes de justice élaborés et gérés par les autochtones. Ces accords portent notamment sur des possibilités comme la déjudiciarisation avant et après la mise en accusation pour les adolescents et les adultes, les groupes de guérison et de discussion, et les cercles de détermination de la peine.

- **Établissement d'un Réseau de la justice autochtone** Le Réseau de la justice autochtone a fait l'objet de certaines consultations dans l'ensemble du Canada. Le Réseau réunit des professionnels du système de justice et des experts de la justice applicable aux autochtones afin qu'ils partagent leur savoir et qu'ils bâtissent un réseau de gens engagés qui pourront s'aider mutuellement dans les travaux à venir.

CADRE JURIDIQUE GOUVERNEMENTAL

- **La magistrature** Le Ministère a collaboré étroitement avec le Conseil canadien de la magistrature, les provinces et les territoires pour élaborer des critères objectifs servant à évaluer la nécessité de recruter d'autres juges au niveau des cours supérieures. Le ministre de la Justice a reçu le rapport de la commission triennale et l'a déposé au Parlement le 30 septembre 1996. Le Ministère étudie activement les recommandations de la commission.
- **Unité canadienne** Par l'entremise de la rédaction et l'adoption subséquente du projet de loi C-110, *Loi concernant les modifications constitutionnelles*, qui fut sanctionnée en février 1996, le ministère de la Justice a soutenu le gouvernement du Canada dans son engagement à veiller à ce qu'aucune modification constitutionnelle touchant l'une ou l'autre des régions du pays puisse être présentée par le gouvernement sans le

consentement de cette région. Le Ministère participa activement à la préparation ainsi qu'au dépôt du mémoire du Procureur général du Canada relativement au renvoi à la Cour suprême du Canada relatif à la sécession unilatérale du Québec du reste du Canada et présenta également la position du gouvernement dans l'affaire *Bertrand* entendue par la Cour supérieure du Québec, en mai et juin 1996. Il fut également impliqué dans l'adoption de la modification constitutionnelle sur les écoles de Terre-Neuve qui fut proclamée au printemps de 1997.

- **La Loi sur les règlements** Un projet de loi prévoyant l'examen, l'enregistrement, la publication et le suivi parlementaire des règlements et d'autres documents en vue d'apporter des modifications corrélatives et connexes à la *Loi sur les textes réglementaires* a été déposé au Parlement le 22 mars 1996. Cependant, il est mort au Feuilleton à la dissolution du Parlement.
- **Étude de la Loi canadienne sur les droits de la personne** Des sections de la Loi ont été revues à un certain nombre d'égards: la nature et la portée des obligations juridiques prévues par la Loi, dont l'obligation d'accommodement; les structures administratives; le rôle de la Commission canadienne des droits de la personne, particulièrement en ce qui concerne la discrimination systémique; les procédés et les procédures; et les réparations dans les cas de discrimination. Une modification à la *Loi*, ajoutant expressément l'orientation sexuelle comme motif de discrimination, a été déposée à la Chambre des Communes le 29 avril 1996 et promulguée le 20 juin 1996.
- **Accès à l'information et protection des renseignements personnels** Le ministère de la Justice a constitué un comité directeur des sous-ministres chargé de superviser l'étude de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'étude, entreprise en 1996, vise à améliorer l'accès aux renseignements gouvernementaux, à relever les défis du nouvel environnement électronique, à améliorer la protection des renseignements personnels et à améliorer l'administration et le recouvrement des coûts. Des versions annotées des deux textes de lois furent produites et sont disponibles sur le site internet du Ministère.
- **Commission du droit du Canada** Une loi portant sur la création d'une Commission du droit du Canada rationalisée a été sanctionnée le 29 mai 1996. Le président et les commissaires ont été nommés le 23 avril 1997. La nouvelle Commission du droit donnera au gouvernement des conseils indépendants de tous les secteurs de la société canadienne sur la modernisation des lois canadiennes et sur les façons de rehausser l'efficacité du système juridique.

APPUI AUX POLITIQUES ET AUX PROGRAMMES

- **Site Internet** Le site Internet du ministère de la Justice permet aux Canadiens et Canadiennes d'avoir gratuitement accès aux *Lois et règlements du Canada*, aux documents de recherche, aux manuels de directives, aux communiqués, à des renseignements généraux sur la législation récente et à des documents de consultation.

Il y a, en moyenne, plus de 200 000 «accès» par mois aux bases de données et aux documents affichés sur le site. La décision du Ministère de publier les *Lois et règlements*, ainsi que celle d'accorder la permission de les reproduire librement, a été fortement appuyée par les éditeurs et le grand public. L'adresse de ce site est la suivante : <http://canada.justice.gc.ca>.

- **Renforcer la fonction de planification stratégique des politiques** Un nouveau processus de planification des projets de politiques a été créé en 1996 afin d'évaluer la portée d'une initiative dès le début du processus d'élaboration d'une politique et d'assurer que tous les intervenants intéressés soient impliqués dès le départ. Ce processus a maintenant été adopté et est mis en oeuvre par le ministère de la Justice dans le cadre de toute nouvelle initiative en matière d'élaboration de politiques. Le Ministère a également élaboré et mis en oeuvre une nouvelle approche stratégique à l'égard de la planification des politiques et a fait des démarches pour améliorer l'intégration des secteurs des politiques et du contentieux.
- **Évaluer l'incidence des politiques gouvernementales sur les ressources du système de justice** Le ministère de la Justice s'est lancé dans un projet visant à mesurer de façon plus efficace l'incidence, sur le plan des coûts et des ressources, des initiatives en matière d'élaboration de politiques tant pour le Ministère que pour ses partenaires de l'extérieur, comme les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités, le système de justice, les groupes d'intérêts et les communautés autochtones.

PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- **Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones** En 1996, on a commencé à effectuer un examen fédéral du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones; cet examen est dirigé par un comité consultatif tripartite composé d'un directeur, de trois organismes contractuels d'assistance parajudiciaire aux autochtones, de trois représentants provinciaux ou territoriaux et de trois fonctionnaires du ministère de la Justice. L'examen devrait être terminé en 1997-1998.
- **Jeunes contrevenants : Programme de partage des frais** Le ministère de la Justice s'est engagé dans des discussions avec les provinces et les territoires en vue de conclure de nouvelles ententes sur le partage des frais relatifs aux jeunes contrevenants avec chacune des administrations. On prévoit que les nouvelles ententes seront conclues d'ici la fin de l'exercice financier de 1997-1998.
- **Le programme d'aide juridique** Le Ministère vient de conclure avec les provinces de nouveaux accords de financement d'une durée de cinq ans en matière d'aide juridique pour adultes et jeunes contrevenants, en harmonie avec la politique et le contexte fiscal du gouvernement fédéral. Les négociations se poursuivent avec les deux territoires en vue de conclure des ententes détaillées sur l'accès à la justice, incorporant ainsi les

fonds alloués aux programmes suivants : Assistance parajudiciaire aux autochtones, Aide juridique et Vulgarisation et information juridiques. Un groupe permanent de travail fédéral-provincial-territorial sur l'aide juridique fut établi afin d'examiner les questions de politique concernant l'aide juridique.

- **Vulgarisation et information juridiques (VIJ)** Avec la collaboration d'Industrie Canada, de l'Université d'Ottawa et de la *University of Alberta*, le Ministère a établi un cabinet juridique sur le School Net du Canada, qui sensibilise les enfants d'âge scolaire au fonctionnement du système canadien juridique et judiciaire, aux concepts fondamentaux du droit et aux questions relatives aux crimes motivés par la haine et aux crimes sur Internet.
- **Révision des modalités applicables aux subventions et contributions** En 1996-1997, le Ministère mit en oeuvre le Fonds consolidé de subventions et de contributions du ministère de la Justice afin d'améliorer la planification stratégique, l'établissement des priorités et l'affectation des ressources, en vue de maximiser l'utilité du financement discrétionnaire de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes au sein du Ministère. Des indicateurs de rendement furent élaborés en vue de mesurer la contribution du fonds à l'élaboration des politiques et son incidence sur le public canadien.

3. ADMINISTRATION

GESTION MINISTÉRIELLE

- **Formation juridique** De nombreuses possibilités de formation ont été offertes au personnel juridique sous forme de séminaires et d'ateliers.
- **Communications** Une centaine de publications furent produites. Celles-ci portent sur la prévention du crime, la législation sur les pensions alimentaires pour enfants, les règlements sur les armes à feu, la justice applicable aux autochtones, le droit pénal, le règlement des conflits et les questions administratives. Plus de 60 communiqués ont été produits sur des sujets allant des projets de loi aux affaires en instance, en passant par les causes d'extradition. Des plans de communications furent préparés et mis en oeuvre pour les projets de loi de la Ministre. On continua d'offrir le service de renseignements téléphoniques au public sur des questions d'ordre général relatives à la Justice et des lignes 1-800 ont été établies afin de fournir de l'information relative aux règlements sur les armes à feu et aux lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants.
- **Normes de service** Des normes de service furent élaborées en ce qui concerne la plupart des aspects des activités relatives à la pratique du droit et à la gestion ministérielle. Des normes et des indicateurs de rendement furent mis en oeuvre pour les services législatifs, aux Services spécialisés de consultation juridique et tous les aspects de la fonction d'élaboration de politiques du Ministère. L'équipe de

coordination des normes de service rédigea un guide détaillé sur les différentes étapes de l'élaboration des normes de service.

- **Programme d'invités et d'échange de professionnels** Le Ministère a reçu plusieurs invités de marque (comme le juge Kent Kirkland, le professeur Wade MacLauchlan, la professeure Colleen Sheppard et l'ancien secrétaire général adjoint du Conseil d'Europe, Peter Leuprecht). De plus, il a permis à un certain nombre d'employés de Justice de participer aux échanges.
- **Collaboration avec la Fondation du journalisme canadien** Le Ministère a collaboré avec la Fondation en vue d'organiser des ateliers sur la justice applicable aux autochtones et sur les médias.
- **Formation à l'intention des juges en Haïti** Le Ministère a participé à des séances de formation à l'intention des magistrats et des juges, séances en Haïti. Neuf avocats du Ministère se rendirent à Port-au-Prince en vue de former 150 magistrats.
- **Cadre de gestion des ressources humaines** Un des principaux éléments du plan La Relève du Ministère a été mis en oeuvre, soit sa Stratégie en matière de ressources humaines. L'objectif de la stratégie est de créer un effectif dynamique et souple qui excelle dans un milieu de travail de plus en plus stimulant, et ce, en déterminant les compétences et les aptitudes dont tous les employés ont besoin pour réussir sur le plan personnel et au sein du Ministère. Des groupes de travail ont été mis sur pied en vue de traiter divers aspects de la stratégie. On espère réussir à améliorer les services à la clientèle et former des employés qui cherchent à se dépasser et qui se sentent récompensés.

SERVICES ADMINISTRATIFS

- **Ré-ingénierie des processus juridiques** On a élaboré un cadre en vue de procéder à la ré-ingénierie complète du contentieux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Le Ministère a commencé à mettre sur pied un modèle de gestion de la pratique du droit en vue d'évaluer et d'élaborer, conjointement avec les clients, les orientations stratégiques (Bureau de la concurrence et la Direction des produits de consommation d'Industrie Canada et la Section du droit de la concurrence et des consommateurs des Services juridiques d'Industrie) afin d'utiliser les clients et les ressources juridiques de la façon la plus efficace possible. Des séances de formation ont été offertes aux avocats sur les stratégies visant à adapter la pratique du droit aux besoins changeants des clients (p. ex., travailler en équipe). On formula une proposition en vue de restructurer les Services juridiques, d'Environnement Canada d'après les évaluations préliminaires des possibilités d'améliorations que présentent notamment les secteurs juridiques fonctionnels qui appuient ces services juridiques, comme les services législatifs, le droit des affaires et le droit public.

PROGRAMMES SPÉCIAUX

- **Mise en oeuvre de la *Loi sur les contraventions*** Les modifications apportées à la *Loi sur les contraventions* ont reçu la sanction royale le 29 mai 1996. La loi doit être mise en oeuvre à raison d'une province à la fois. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} août 1996. Le gouverneur en conseil a élaboré le document *Application of Provincial Laws Regulations* afin de permettre l'application du régime de contraventions de l'Ontario aux infractions commises en territoire fédéral dans cette province. Des règlements semblables sont actuellement élaborés à l'intention de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.
- ***Loi sur l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*** Le Ministère continue de fournir son appui à la gestion de la loi. En 1996-1997, le Ministère traita environ 90 600 demandes de saisie-arrêt représentant plus de 68 millions de dollars. On prévoit qu'en 1997-1998, le nombre de saisies-arrêts sera semblable à celui de 1996-1997.
- **Bureau d'enregistrement des actions en divorce** Le Ministère continue d'offrir son appui à la gestion du Bureau d'enregistrement des actions en divorce. Au cours de l'exercice financier, le Ministère a reçu 79 000 demandes de certificat de mise à jour et a délivré 78 000 certificats. Comme prévu, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et le système LAEOEF continuent de recevoir de l'appui.

C. Principaux examens

Principaux examens
Résultats d'études d'évaluation de programmes
1. Service à la clientèle
<p>Projet pilote de recouvrement des coûts : Une évaluation initiale effectuée en 1996 a révélé qu'un système fonctionnel de comptabilisation du temps était nécessaire à la conduite de projets pilotes de recouvrement des coûts. Des démarches ont été entreprises au sein du Ministère en vue de mettre en oeuvre un système de comptabilisation du temps. L'introduction d'un système de comptabilisation du temps au sein de l'activité des Services gouvernementaux au client débuta en novembre 1996. Les projets pilotes sont en cours. L'introduction de «caseView», un système de gestion des causes élaboré par le Ministère, débuta également dans le présent exercice.</p>
2. Droit et orientations
<p>Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : La conclusion d'une évaluation effectuée à mi-mandat au cours de 1996-1997 était que la Stratégie était dans la bonne voie, mais des préoccupations ont été exprimées à propos de l'absence d'information sur le rendement obtenue systématiquement et sur une base continue. Depuis lors, des mesures de redressement ont été prises et elles seront évaluées dans le cadre de l'évaluation globale en 1998-1999.</p>
<p>Conseil national de prévention du crime : Cet examen portait sur les activités et les opérations du Conseil au cours de ses deux premières années d'existence. Peu de renseignements objectifs étaient donc disponibles sur les conséquences des activités du Conseil. Toutefois, les auteurs de l'examen ont conclu qu'en général, le travail accompli par le Conseil était dans la bonne voie. La grande majorité des représentants d'ONG interrogés étaient d'avis que l'assignation d'un budget annuel de 525 000 dollars au CNPC constituait une bonne façon de dépenser l'argent des contribuables.</p>
<p>Armes à feu : Une analyse statistique de l'incidence de la <i>Loi de 1977 sur le contrôle des armes à feu</i> a été effectuée au cours de l'exercice financier 1996-1997 et les auteurs ont conclu que, bien que les données actuellement disponibles ne soient pas parfaites, il semble que la législation de 1977 sur les armes à feu ait contribué à réduire les homicides et les décès accidentels.</p>
<p>Initiative pour le développement de l'enfant : Par suite de l'évaluation effectuée par le Ministère de son propre élément de l'Initiative, le Ministère a mis en oeuvre de nombreux instruments et modèles pilotes en vue de mieux remplir ses obligations de rendre compte de ses initiatives en matière de politiques (il s'agit notamment de la détermination de points uniques relatifs à l'obligation de rendre compte des initiatives en matière de politiques, de la mise en oeuvre du processus de planification des projets en matière de politiques, de la mise en oeuvre d'une équipe modèle pour gérer l'Initiative en matière de pensions alimentaires pour enfants, de nombreux comités intersectoriels chargés de s'occuper de questions horizontales en matière de politiques, etc.)</p>

PARTICIPATION D'AUTRES ORGANISMES

INITIATIVE	PARTENAIRES					
	SANTÉ CANADA	GRC	REVENU CANADA	SOLICITEUR GÉNÉRAL	AUTRES MINISTÈRES FÉDÉRAUX	AUTRES ORGANISMES, PROVINCES & TERRITOIRES
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime	✓	✓		✓	✓	
Conseil national de prévention du crime	✓	✓		✓	✓	✓
Contrôle des armes à feu		✓	✓			
Initiative pour le développement de l'enfant	✓			✓	✓	

Résultats des vérifications internes
Vérification de la Direction générale de la gestion de l'information
<p>Cet examen fournit à la haute direction un aperçu des problèmes systémiques qui touchent la Direction générale de la gestion de l'information (DGGI). L'examen est axé sur l'avenir et présente des recommandations sur des pratiques visant à établir un environnement de technologie de l'information (TI) approprié au sein du ministère de la Justice. Les questions abordées dans le cadre de l'étude comprennent la mise en oeuvre d'un mécanisme efficace d'établissement des priorités en vue d'aligner les priorités en matière de TI sur les priorités relatives aux activités ministérielles; l'intégration des plans de la DGGI au cadre de planification du Ministère; l'établissement d'un processus formel de gestion du budget et de rapports financiers pour l'ensemble des projets TI; l'amélioration de l'obligation de rendre compte des responsables de projet et la détermination et la définition du rôle et des responsabilités des utilisateurs.</p>

Partie IV : Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

Un autre moyen - La médiation en matière de divorce et de séparation (JUS-P-479)

- renseignements de base au sujet de la médiation en matière de divorce et de séparation.

Comment faire rapatrier votre enfant? (JUS-P-543)

- renseignements sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; la publication indique comment la Convention peut aider à obtenir le retour d'un enfant enlevé du Canada et comment présenter une demande.

Les droits des autochtones et la Constitution (JUS-P-276)

Le système de justice au Canada (JUS-P-645), Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703)

- à l'intention des étudiants et autres citoyens qui désirent se renseigner sur la nature du système de justice au Canada.

La Loi sur les langues officielles de 1988 (JUS-P-563)

- un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et la langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire.

Le secret du petit cheval (JUS-P-533)

- un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.

La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677)

- pour les femmes immigrantes souffrant de violence dans une relation ou dans une famille.

Vrai ou Faux? Que dit la Loi sur les jeunes contrevenants (JUS-P-697, brochure)

État du programme de la Justice (2ième éd., avril 1997)

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (JUS-P-666, brochure)

Engagement de garder la paix (JUS-P-696, brochure)

La protection des Canadiens et de leur famille - Mesures visant les délinquants violents à risque élevé (brochure)

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour les enfants (JUS-P-711, brochure)

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour les enfants (JUS-P-725, brochure)

La nouvelle loi sur les armes à feu : Tenons-nous-en aux faits! (JUS-P-700, brochure)

Projets de règlements sur les armes à feu au Canada (brochure)

Autorisations d'acquisition d'armes à feu (JUS-P-626, brochure)

Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel (JUS-P-695, brochure)

Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle...Les dispositions de la loi (JUS-P-536, brochure)

PUBLICATIONS SUR L'INTERNET

Les publications suivantes sont disponibles en entier sur le site Web du ministère de la Justice à <http://canada.justice.gc.ca>

Budget des dépenses 1997 - 1998 Partie III

Décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (6 septembre 1996)

Guide des procureurs de la Couronne (Édition de janvier 1993)

Information et éducation

Rapports et analyses

Pour des collectivités plus sûres (publication - prévention du crime)

Documentation relative aux pensions alimentaires pour enfant

Pensions alimentaires pour enfants - documents de travail public

Les incidents économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants - rapport de recherche

Les incidents économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants - sommaire exécutif

Conférences du ministère de la Justice

La Justice sur l'autoroute électronique

Symposium sur les technologies numériques et le droit d'auteur

Rapport sur les communications entre les représentants du ministère de la Justice et les tribunaux - L'Honorable Charles L. Dubin, C.R., LL.D. (septembre 1996)

La lutte contre la discrimination - les faits

Modifications à la Loi Canadienne sur les droits de la personne (mai 1996)

B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

A. Anne McLellan, Ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Pièce 360, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel : 613-992-4621

George Thomson, Sous-ministre de la Justice et sous procureur général du Canada, Pièce 350, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8,
Tel : 613-957-4997

Richard Thompson c.r., Sous-ministre associé, Secteur des activités juridiques, Pièce 142, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8,
Tel : 613-957-4550, Fax : 613-957-2546

Mario Dion, Sous-ministre associé, Secteur du droit civil et gestion ministérielle, Pièce 250, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8,
Tel : 613-641-4073, Fax : 613-941-4074

Mary Dawson, Sous-ministre déléguée, Unité canadienne, Pièce 650, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8, Tel : 613-957-4898,
Fax : 613-952-4279

Thea Herman, sous-ministre adjointe principale, Secteur des politiques, Pièce 301, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8,
Tel : 613-957 4781, Fax : 613-957-9949

Lionel A. Levert, Premier conseiller législatif, Pièce 703, 222 rue Queen, Ottawa, Ontario, K1A 0H8, Tel : 613-941-4178 Fax : 613-941-2243

Grant Westcott, Agent principal de l'information et directeur exécutif, gestion intégrée, Pièce 262, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8,
Tel : 613-946-8889 Fax : 613-941-4074

Karen Laughlin, Directrice générale, Communications et services exécutifs, Pièce 104, Immeuble de la Justice, 239 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel : 613-957-4221, Fax : 613-941-2329

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

(millions de dollars)

Crédit	(milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1996-1997	Réel 1996-1997
JUSTICE			
1	Dépenses de fonctionnement	172,3	210,8
5	Subventions et contributions	261,2	253,2
(S)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation de voiture	-	-
(S)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	18,2	18,9
Total pour le ministère		451,6	482,9

Nota : les chiffres peuvent différer des totaux présentés à cause de l'arrondissement.

Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité
(millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Services gouvernementaux au client	-	-	-	-	-
Droit et orientation	1,4	10,2	2,8	7,8	4,9
Administration	1,7	3,0	3,7	3,0	3,9
Total des recettes à valoir sur le Trésor	3,1	13,2	6,5	10,8	8,8

Sont inclus les services et les frais de services pour les Armes à feu, l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, Bureau d'enregistrement des actions en divorce, coûts des tribunaux et divers revenus à l'extérieur du gouvernement, aussi bien que les revenus générés des amendes et forfaitures, loyer pour l'usage d'habitation et autres.

Paiements de transfert par secteur d'activité
(millions de dollars)

Activités	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
SUBVENTIONS					
Services gouvernementaux au client	-	-	-	-	-
Droit et orientation	2,2	0,9	0,6	0,8	0,8
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	2,2	0,9	0,6	0,8	0,8
CONTRIBUTIONS					
Services gouvernementaux au client	-	-	-	-	-
Droit et orientation	255,5	275,2	260,8	260,3	252,4
Administration	-	-	-	-	-
Total des contributions	255,5	275,2	260,8	260,3	252,4
Total des paiements de transfert	257,7	276,1	261,4	261,2	253,2

Explications des changements : La différence de 7,9 millions de dollars entre les dépenses planifiées pour 1996-97 et les dépenses actuelles résulte surtout des éléments suivants :

- ⇒ Accroissement des ressources par l'intermédiaire du budget supplémentaire des dépenses : **(\$,000)**
- Justice applicable aux autochtones 277
 - Pensions alimentaires pour enfant 469
 - Autres 40
- ⇒ Réduction des ressources par l'intermédiaire de la mise à jour annuelle des niveaux de référence :
- Remaniement des fonds Armes à feu (6,100)
 - Remaniement des fonds Aide juridique (650)
 - Remaniement des fonds Jeunes contrevenants (150)
 - Remaniement des fonds Justice applicable aux autochtones (500)
- ⇒ Paiement de transfert au Crédit 1 - Ressources opérationnelles :
- Revue des programmes - Phase I (829)
 - Autres (507)

Paiements législatifs par secteur d'activité
(millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Services gouvernementaux au client	13.2	12.0	13.5	14.1	14.6
Droit et orientation	1.3	1.4	1.6	1.6	1.6
Administration	2.6	2.2	2.5	2.5	2.7
Total des paiements législatifs	17.1	15.6	17.6	18.2	18.9

Sont incluses des contributions au régime d'avantages sociaux des employés, le traitement du Ministre et l'allocation pour voiture, dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne et les frais des agences de recouvrement.

Éléments du passif éventuel

Passif éventuel (dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Albion	3,000,000
Bussey	30,000
Kealy	49,000
Fraglskos	75,000
Airbus	5,000,000
Doe, A	350,000
Doe, J	50,000
Lee, C	50,000
Steiner, S	1,700,000
Adlaconltei, R	500,000

Lois appliquées par le ministère de la Justice

La Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	L.R.C. 1970, chap. A-14
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	L.R., chap. C-5
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume Uni relative au jugement en matière civile et commerciale</i>	L.R., chap. C-30
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	1960, chap. 44
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	L.R., chap. 17 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les contraventions</i>	1992, chap. 47
<i>Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne</i>	L.R., chap. C-50
<i>Loi sur le divorce</i>	L.R., chap. 3 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	L.R., chap. E-13
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.R., chap. E-23
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	L.R., chap. 4 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	L.R., chap. F-7
<i>Loi sur les armes à feu</i>	1995, chap. 39
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	L.R., chap. F-28
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	L.R., chap. F-29
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	L.R., chap. F-32
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	L.R., chap. H-6
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	L.R., chap. I-1
<i>Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises</i>	1991, chap. 13
<i>Loi d'interprétation</i>	L.R., chap. I-21
<i>Loi sur les juges</i>	L.R., chap. J-1
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	L.R., chap. J-2
<i>Loi sur la Commission du droit au Canada</i>	1996, chap. 9
<i>Loi sur le mariage (degrés interdits)</i>	1990, chap. 46
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	L.R., chap. 30 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R., chap. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	L.R., chap. O-5
<i>Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux</i>	L.R., chap. P-16
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	L.R.C. 1970, chap. P-24
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985</i>	L.R., chap. 40 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., chap. S-7
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	L.R., chap. S-18
<i>Loi sur la révision des lois</i>	L.R., chap. S-20
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	L.R., chap. S-22
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	L.R., chap. S-26
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	L.R., chap. T-2
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	L.R., chap. 16 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	L.R., chap. Y-1

La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)
<i>Loi sur les connaissements</i>	L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)
<i>Code criminel</i>	L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	L.R., chap. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)

Références

SECTEUR DES ACTIVITÉS JURIDIQUES

Donald Lemaire
Gestionnaire
Secrétariat du service axé sur le client
Place de ville
320, rue Queen
Tour 'A', 17 ième étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1E1

Tel : (613) 957-9586
Fax : (613) 954-3600

Myles Kirvan
Avocat général
Projet relatif au règlement des conflits
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 162
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 957-1235
Fax : (613) 954-8030

Ivan Whitehall
Premier avocat général
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 955
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4801
Fax : (613) 952-8713

Bernie Shaffer
Avocat-conseil
Services du système de profil de travail
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 134
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 941-4013
Fax : (613) 957-2546

Portefeuilles

Mark Jewett
Sous-ministre adjoint, ministère des Finances et
Chef du groupe des agences centrales
L'esplanade Laurier
140, rue O'Connor
Tour est, 21 ième étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Tel : (613) 996-4667
Fax : (613) 995-7223

John Scratch
Avocat général principal
Services spécialisés de consultations juridiques
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 601
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4944
Fax : (613) 954-1971

Mark Zazulak
Chef, groupe du droit réglementaires et
Avocat général, agriculture et agro-alimentaire
Place de ville
320, rue Queen
Tour 'a', 17 ième étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1E1

Tel : (613) 941-9069
Fax : (613) 954-3600

James Bissell
Sous procureur général adjoint, Contentieux des
affaires civiles
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 550
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 946-4840
Fax : (613) 954-1920

Michael Richard
Chef du groupe du droit commercial
L'esplanade Laurier
222, rue Queen, 5 ième étage
Pièce 1519
Ottawa (Ontario)
K1A 0h5

Tel : (613) 957-4646
Fax : (613) 941-2276

Daniel Bellemare
Sous procureur général adjoint, Droit pénal
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 462
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4756
Fax : (613) 954-2958

Ian S. MacGregor
Sous procureur général adjoint, Services fiscaux
222, rue Queen
Pièce 1101
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4811
Fax : (613) 941-2293

John Sims
Sous procureur général adjoint, Citoyenneté et
immigration
Tour Journal sud
365, avenue Laurier ouest
3 ième étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1L1

Tel : (613) 952-4774
Fax : (613) 952-4770

Katharine MacCormick
Sous procureure générale adjointe, Affaires autochtones
Immeuble de la Justice
239, rue Wellington
Pièce 150
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4626
Fax : (613) 954-4737

Bureaux régionaux

Paul Evraire
Directeur régional principal
Bureau régional de l'Ontario - Toronto
2, rue First Canadian Place
Tour Exchange, pièce 3400
Cp 36
Toronto (Ontario)
M5X 1K6

Tel : (416) 973-3309
Fax : (416) 973-3004

Barbara Burns
Directeur régional principal
Bureau régional Colombie-Britannique et du Yukon
Robson Court
900-840, rue Howe
Vancouver (B.C.)
V6Z 2S9

Tel : (604) 666-6261
Fax : (604) 666-1585

Ted tax
Directeur régional principal
Bureau régional de l'Atlantique - Halifax
Tour Duke
5251, rue Duke, pièce 1400
Halifax (Nova-Scotia)
B3J 1P3

Tel : (902) 426-7592
Fax : (902) 426-1351

David Gates
Directeur régional principal
Régions des prairies et des territoires du nord-ouest -
Edmonton
211, Banque de Montréal
10199, rue 101
Edmonton (Alberta)
T5J 3Y4

Tel : (403) 495-2970
Fax : (403) 495-2964

SECTEUR DU DROIT CIVIL ET DE LA GESTION MINISTÉRIELLE

Jacques Letellier, c.r.
Directeur régional principal, Bureau régional du Québec
Complexe Guy Favreau
Tour est, 9^e étage
200 ouest, boul. René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Tel : (514) 283-4972
Fax : (514) 283-9690

Louise Sabourin-Hébert
Avocate générale
Section du Code civil
275 rue Sparks, 7^{ième} étage, Tour St-Andrews
Ottawa Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 941-0375
Fax : (613) 954-1209

Rosemarie Millar
Avocate générale principale par intérim
Section du contentieux des affaires civiles et du droit
immobilier (Québec)
Pièce 240, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 952-5115
Fax : (613) 952-6006

Carole Johnson
Coordinatrice
Francophonie et programme des visiteurs
Pièce 307, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4391
Fax : (613) 941-4074

Bureau de l'avocate ministérielle

Deborah MacNair
Avocate ministérielle
Pièce 309, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 952-1578
Fax : (613) 957-4019

Gestion intégrée

Richard Asselin
Directeur général
Direction générale des politiques, des systèmes et des
services
Pièce 2004, Édifice commémoratif de l'ouest
344 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 941-4095
Fax : (613) 941-0220

Fiona Spencer
Directrice générale
Direction des ressources humaines
2^{ième} étage, Édifice Académie de LaSalle
373 Promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 991-1885
Fax : (613) 954-3000

Michel Vallée
Directeur
Secrétariat du renouvelé
Pièce 125, Édifice Académie de LaSalle
373 Promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 991-8212
Fax : (613) 992-6340

Louis-Charles Sirois
Avocat-conseil
Division de la formation juridique permanente
Pièce 259, Édifice Académie de LaSalle
373 Promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 952-2271
Fax : (613) 991-4190

Steve Samuels
Directeur
Vérification interne
Pièce 117, Édifice Académie de LaSalle
373 Promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 991-8200
Fax : (613) 992-6340

Anne Brennan
Coordinatrice
Bureau de l'accès à l'information et de la protection
des renseignements personnels
Pièce 36-D, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 954-0617
Fax : (613) 957-2303

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DE L'INFORMATION

Peter Bruce
Directeur général
Direction générale de la gestion de l'information
Pièce 2146, Édifice commémoratif de l'ouest
344 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 941-3444
Fax : (613) 954-3886

SECTEUR DES POLITIQUES

Richard Mosley, c.r.
Sous-ministre adjoint politiques pénales et
directeur de projet, Armes à feu
Pièce 750, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4725
Fax : (613) 941-4122

Yvan Roy
Avocat général principal
Section de la politique en matière de droit pénal
Pièce 725, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4728
Fax : (613) 941-4122

Elizabeth Sanderson
Avocate générale principale
Section des politiques en matière de droit public
Pièce 204-A, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-3555
Fax. : (613) 941-4088

Glenn Rivard
Section de la famille, des enfants et des adolescents
Pièce 759, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 941-2339
Fax. : (613) 941-4122

Murielle Brazeau
Chef d'équipe
Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants
320 rue Queen
Tour A, 17^{ième} étage
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-2788
Fax. : (613) 952-9600

Michel Plouffe
Gestionnaire principal
Centre canadiens des armes à feu
360 rue Albert
Carré Constitution, 9^{ième} étage
Ottawa, Ontario
K1R 7X7

Tel. : (613) 952-3800
Fax. : (613) 941-1991

Andrée Delagrave
Directrice générale
Section de l'intégration et de la coordination des
politiques
Pièce 325, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 952-8755
Fax. : (613) 957-4019

Ajit S. Mehat
Directeur général
Direction générale des programmes
Pièce 1025, 222 rue Queen
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-4344
Fax. : (613) 941-2269

Susan Campbell
Directrice générale
Division de la diversité, égalité et accès à la justice
Pièce 738, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-1524
Fax. : (613) 941-4122

Elaine Scott
Directrice administrative
Secrétariat du Conseil national de prévention du crime
Pièce 857, Immeuble Varette
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-9639
Fax. : (613) 952-3515

David Daubney
Coordonateur
Réforme du système de détermination de la peine
Pièce 702, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-4755
Fax. : (613) 941-4122

Eugene F. Williams
Coordonateur
Groupe responsable de la révision des demandes de
clémence de la Couronne
Pièce 827, Immeuble Varette
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-4784
Fax. : (613) 957-4697

Mary-Anne Kirvan
Coordonatrice par intérim
Justice applicable aux jeunes
Pièce 740, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel. : (613) 957-4716
Fax. : (613) 941-4122

DIRECTION DES SERVICES LÉGISLATIFS

Jacques Desjardins
Premier conseiller législatif adjoint (Réglementation)
Section de la réglementation
Pièce 606, 222 rue Queen
OTTAWA, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-0087
Fax : (613) 941-1193

Don Maurais
Premier conseiller législatif adjoint (Législation)
Section de la législation
Pièce 805, 222 rue Queen
OTTAWA, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-0011
Fax : (613) 957-7866

Andrée Duchesne
Coordonatrice nationale
Programme national de l'administration de la justice
dans les deux langues officielles
Pièce 816, 222 rue Queen
OTTAWA, Ontario
K1A 0H8

Te l (613) 954-7233
Fax : (613) 941-1997

Robert DuPerron
Réviseur rédactionnel en chef
Service de révision et de publication des textes
législatifs
Pièce 719, 222 rue Queen
OTTAWA, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-0005
Fax : (613) 941-2001

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES SERVICES EXÉCUTIFS

David Merner
Directeur
Services exécutifs
Pièce 306, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 952-8097
Fax : (613) 957-8382

Grace Brickell
Coordonatrice
Pensions alimentaires
Place de Ville, Tour A, 17ième étage
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-0252
Fax : (613) 952-9600

Janice Miller
Coordonatrice par intérim
Unité de la correspondance ministérielle
Pièce 66, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : 613-957-2950
Fax : 613-957-3559

Wendy Sailman
Directrice
Division des affaires publiques
Pièce 118, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 957-4211
Fax : (613) 954-0811
Renseignements généraux (613) 957-4222

Marie-Claire Wallace
Directrice
Éditions et communications ministérielles et services
Pièce 110, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : 613-957-4216
Fax : 613-954-0811

GROUPE SUR L'UNITÉ CANADIENNE

Warren J. Newman
Avocat général et coordonateur principal
Pièce 632, Immeuble de la Justice
239 rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Tel : (613) 952-8091
Fax : (613) 952-4279

MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES

Chantal Bernier
Conseillère principale en matière d'égalité des sexes
222, rue Queen, 9 ième étage
Pièce 921
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tel : (613) 954-9424
Fax : (613) 952-8538